

HOLY SEE PRESS OFFICE
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE



BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIEGE
PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLIS

BOLLETTINO

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0062

Sabato 07.02.2004

Pubblicazione: Immediata

Sommario:

- ◆ **LE UDIENZE**
- ◆ **UDIENZA AL PRESIDENTE DELLA 58ma SESSIONE DELL'ASSEMBLEA GENERALE DELLE NAZIONI UNITE**
- ◆ **VISITA "AD LIMINA APOSTOLORUM" DEI PRESULI DELLA CONFERENZA EPISCOPALE DI FRANCIA**
- ◆ **MESSAGGIO DEL SANTO PADRE AI PARTECIPANTI AL VI INCONTRO INTERNAZIONALE DEI VESCOVI E DEI SACERDOTI AMICI DELLA COMUNITÀ DI SANT'EGIDIO**
- ◆ **RINUNCE E NOMINE**
- ◆ **INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA 42 ma SESSIONE DELLA COMMISSIONE DELL'O.N.U. PER LO SVILUPPO SOCIALE, NEL DECIMO ANNIVERSARIO DELL'ANNO INTERNAZIONALE DELLA FAMIGLIA**
- ◆ **COMUNICATO DELLA PONTIFICIA ACCADEMIA DELLA VITA**

◆ **LE UDIENZE**

LE UDIENZE

Il Santo Padre ha ricevuto questa mattina in Udienza:

il Signor Julian Robert Hunte, Presidente della 58ma Sessione dell'Assemblea Generale delle Nazioni Unite;

S.E. Mons. Carlo Caffarra, Arcivescovo di Bologna (Italia);

S.E. il Signor Wilfrid-Guy Licari, Ambasciatore del Canada, in Visita di congedo;

S.E. il Signor Francisco A. Alba, Ambasciatore delle Filippine, in visita di congedo;

Gruppo dei Vescovi della Conferenza Episcopale di Francia, in Visita "ad Limina Apostolorum".

[00200-01.01]

UDIENZA AL PRESIDENTE DELLA 58ma SESSIONE DELL'ASSEMBLEA GENERALE DELLE NAZIONI UNITE

Alle 11 di questa mattina, il Santo Padre Giovanni Paolo II ha ricevuto in Udienza l'On. Julian Robert Hunte, Presidente della 58ma Sessione dell'Assemblea Generale delle Nazioni Unite e gli ha rivolto le parole di saluto che pubblichiamo di seguito:

• SALUTO DEL SANTO PADRE

Mr President,

I am pleased to welcome you to the Vatican in your capacity as the President of the Fifty-eighth General Assembly of the United Nations. As you know, the Holy See considers the United Nations Organization a significant means for promoting the universal common good. You have undertaken a restructuring aimed at making the Organization function more efficiently. This will not only ensure an effective superior instance for the just resolution of international problems, but also enable the United Nations to become an ever more highly respected moral authority for the international community. It is my hope that the Member States will consider such a reform "a clear moral and political obligation which calls for prudence and determination" (*Message for the 2004 World Day of Peace*, 7), and a necessary prerequisite for the growth of an international order at the service of the whole human family. I offer prayerful good wishes for your own efforts on behalf of this goal and I willingly invoke upon you and your associates the divine blessings of wisdom, strength and peace.

[00204-02.02] [Original text: English]

VISITA "AD LIMINA APOSTOLORUM" DEI PRESULI DELLA CONFERENZA EPISCOPALE DI FRANCIA

Pubblichiamo di seguito il discorso che il Santo Padre Giovanni Paolo II ha rivolto agli Ecc.mi Presuli della Conferenza Episcopale di Francia (Province di Lyon e di Clermont), incontrati questa mattina e ricevuti nei giorni scorsi, in separate udienze, in occasione della Visita "ad Limina Apostolorum":

• DISCORSO DEL SANTO PADRE

Monsieur le Cardinal, chers Frères dans l'Épiscopat,

1. C'est avec joie que je vous accueille, Évêques des provinces ecclésiastiques de Lyon et de Clermont, au terme de votre Visite *ad limina*. Il s'agit toujours d'un moment fort de ressourcement spirituel, grâce à la prière célébrée en commun sur les tombes des Apôtres Pierre et Paul, prière qui ravive en nous la conscience de la valeur irremplaçable du témoignage chrétien, parfois jusqu'au martyre, et de l'enracinement apostolique de notre foi. C'est aussi un temps de partage fraternel et de travail, permettant de fortifier notre sens de l'Église, grâce aux rencontres avec le Successeur de Pierre, garant de la communion ecclésiale, et avec les différents

Dicastères. Je souhaite particulièrement la bienvenue aux nouveaux évêques, nombreux dans votre groupe, et je remercie chaleureusement Monsieur le Cardinal Philippe Barbarin, Archevêque de Lyon et Primat des Gaules, qui vient, en votre nom, de me présenter vos deux régions et quelques-unes de vos préoccupations pastorales. Vous évoquez une situation souvent difficile, due au manque de pasteurs et à la sécularisation des mentalités, alors que vos diocèses s'efforcent avec courage de préparer l'avenir.

2. Je souhaite aujourd'hui m'arrêter avec vous sur la vie de l'Église diocésaine. Depuis la dernière Visite *ad limina* des Évêques de France en 1997, beaucoup de diocèses ont entrepris une réflexion importante sur la vie et le rôle des paroisses, rendue nécessaire à cause de l'évolution démographique et de l'urbanisation grandissante, mais aussi en raison de la diminution du nombre des prêtres, qui se fera encore plus sentir dans les années à venir. Dans bien des diocèses, ce travail s'est réalisé dans le cadre d'un synode diocésain, dans d'autres, on a entrepris ce qu'on a appelé une «démarche synodale», essayant dans tous les cas d'impliquer largement les pasteurs et les fidèles, pour évaluer ensemble ce que représente la paroisse dans la vie de l'Église et quel doit être son avenir. Le plus souvent, l'Évêque a décidé ensuite de mettre en œuvre une réorganisation pastorale de tout le diocèse, soit en créant de nouvelles paroisses, moins nombreuses et mieux adaptées, soit en regroupant les paroisses existantes dans des ensembles plus cohérents, afin de mieux servir les besoins de l'évangélisation.

3. Loin de se limiter à une simple réforme administrative et à un nouveau découpage des limite paroissiales, cette réflexion pastorale a permis de faire un véritable travail de formation permanente et de catéchèse avec les fidèles, leur permettant de s'approprier de manière plus consciente les richesses de ce qui constitue la vie d'une paroisse, à savoir les trois grandes missions de l'Église : la mission prophétique, caractérisée par la charge d'annoncer à tous les hommes la Bonne Nouvelle du salut, mission confiée à l'Église par le Seigneur lui-même; la mission sacerdotale, qui consiste à participer à l'unique Sacerdoce du Christ en célébrant les mystères divins; la mission royale enfin, qui s'exprime dans le service envers tous, à la manière du Seigneur Jésus.

Ainsi les fidèles ont pu évaluer ensemble la manière dont la paroisse s'acquittait concrètement de ses tâches, tout en apprenant à les relier entre elles et en comprenant mieux ce qui en fait l'unité. Il est en effet essentiel pour les fidèles de bien saisir que la catéchèse des enfants, la vie de prière, le service des malades, ne sont pas des activités les unes à côté des autres, confiées à des «spécialistes» ou à des bénévoles, mais qu'elles correspondent à des missions fondamentales de la vie chrétienne et qu'elles sont par conséquent le bien de tous, comme l'a si justement exprimé saint Paul en appliquant à l'Église la comparaison du corps (cf. *1 Co 12, 12-28*). Toute communauté ecclésiale, et particulièrement la paroisse, qui est la cellule de base de la vie de l'Église diocésaine, doit annoncer l'Évangile, célébrer le culte qui revient à Dieu et servir à la manière du Christ.

Il importe également de veiller à ce que la communauté paroissiale exprime la diversité des membres qui la composent et la variété de leurs charismes, et qu'elle s'ouvre à la vie des associations ou des mouvements. Elle sera alors une expression vivante de la communion ecclésiale, qui met les biens de chacun au service de tous (cf. *Ac 4, 32*) et qui ne se ferme jamais sur elle-même. Ainsi les fidèles auront le souci de la communion dans la paroisse et se sentiront membres tant du diocèse que de l'Église tout entière (cf. *Code de Droit canonique*, can. 529 § 2).

4. Cette prise de conscience de l'identité véritable de la paroisse, qui n'est pas seulement un territoire géographique ou une subdivision administrative, mais bien la communauté ecclésiale fondamentale, s'est accompagnée également pour les fidèles d'une redécouverte de l'identité propre du diocèse. Lui non plus n'est pas seulement une circonscription administrative, il est d'abord la manifestation d'une réalité ecclésiale : l'Église diocésaine, «portion du peuple de Dieu, confiée à un évêque pour qu'avec l'aide de son presbyterium, il en soit le pasteur» (cf. *Christus Dominus*, n. 11). Le diocèse est donc une entité vivante, une réalité humaine et spirituelle, famille de communautés que sont les paroisses et les autres réalités ecclésiales présentes sur le territoire.

Il me plaît de souligner l'importance de cette redécouverte de l'Église dans sa véritable nature : elle n'est ni une administration ni une entreprise, elle est d'abord une réalité spirituelle, faite d'hommes et de femmes appelés par la grâce de Dieu à devenir fils et filles de Dieu, et entrés dans une fraternité nouvelle par le Baptême qui les

a incorporés au Christ.

5. La redécouverte de la nature sacramentelle de l'Église, qui est aussi « communion missionnaire » (*Christifideles laici*, n. 32), doit donc s'exprimer dans une nouvelle dynamique toute orientée vers l'évangélisation. Vos diocèses l'ont bien compris, en choisissant pour objet de leur réflexion synodale une perspective à visée missionnaire, comme la réorganisation pastorale du diocèse, l'évangélisation des jeunes ou la pastorale des sacrements. La mobilisation des énergies de tous sur un tel objectif permet de dégager des priorités pastorales concrètes, qui sont ensuite mises en œuvre plus facilement sur le terrain par tous les acteurs pastoraux. De même, le fait de travailler longuement ensemble, prêtres et laïcs, sur une question aussi décisive que l'avenir de la communauté chrétienne permet de se découvrir en profondeur, d'apprécier les implications et les rôles spécifiques des uns et des autres dans la vie de l'Église, et de mieux percevoir la communion ecclésiale qui met en valeur l'estime et la complémentarité des différences ainsi que le service commun du Christ et de nos frères dans une même foi.

Avec vous, je me réjouis des rassemblements diocésains que vous avez pu réaliser, notamment les rassemblements de jeunes auxquels vous portez, avec toute l'Église diocésaine, une attention particulière. Ils permettent de mieux percevoir le sens de l'Église-communion, puisque ce sont des personnes venues de différents groupes, de différents lieux, de différentes sensibilités, qui sont appelées à se rencontrer pour faire route ensemble, comme le dit précisément l'étymologie du mot synode. J'appelle de mes vœux une unité et une cohérence toujours plus intenses autour des Pasteurs chargés de conduire le troupeau. À ce propos, je sais que vous veillez à accueillir les groupes et les prêtres de sensibilités plus traditionnelles, et il est sans doute possible d'aller encore plus loin en ce sens. Il revient aussi aux membres de ces communautés plus traditionnelles de s'ouvrir aux autres réalités et sensibilités des Églises locales, pour prendre une part toujours plus active à la vie diocésaine, selon l'enseignement du Concile Vatican II. Comme tous leurs frères prêtres, les prêtres de ces communautés ont un rôle pastoral spécifique à jouer auprès des fidèles, en manifestant concrètement leur communion filiale avec l'Évêque, et ainsi avec l'Église universelle, et en se rendant disponibles aux appels pour la mission.

Pour être fidèle au sens de la mission, qui est une nécessité vitale pour l'Église et l'expression de « son identité la plus profonde » (cf. Paul VI, *Evangelii nuntiandi*, n. 14), on ne peut bien sûr se contenter de remodeler les outils de nos Églises par une simple adaptation de la dimension territoriale des paroisses. Il convient également de s'ouvrir à d'autres dimensions, en prêtant la plus grande attention aux phénomènes sociaux nouveaux et à tous les « aréopages modernes » (*Redemptoris missio*, n. 37). Pour mieux y parvenir, certains diocèses ont décidé d'associer leurs forces apostoliques, en mettant au service des diocèses les plus démunis des prêtres disponibles pour la mission. Je salue cette initiative et je souhaite qu'elle puisse être reprise ailleurs, éventuellement sous d'autres formes, et peut-être dans le cadre des nouvelles provinces, là où les disparités de moyens sont importantes et risquent de pénaliser certains diocèses. Puissent tous les prêtres auxquels des demandes semblables sont faites se rendre disponibles !

6. Dans vos rapports, vous manifestez l'importance que vous donnez au fait que la liturgie soit célébrée solennellement dans l'Église cathédrale, autour de l'Évêque et de ses prêtres, et avec un grand concours de fidèles, à plusieurs occasions au cours de l'année, comme lors de la Messe chrismale ou au moment des Ordinations. La liturgie devient ainsi cette « principale manifestation de l'Église » (cf. *Sacrosanctum Concilium*, n. 41), où tout le peuple de Dieu se rassemble dans le lieu qui représente la communion visible de l'Église diocésaine et où il prend conscience de manière plus profonde de son identité, en retrouvant sa source sacramentelle qui est le Christ Seigneur, Verbe fait chair, dont l'Esprit agit par le ministère des pasteurs, en premier lieu de l'Évêque. Le corps ecclésial manifeste ainsi la diversité de ses membres, en même temps que les liens qu'ils ont entre eux, et chacun avec l'Évêque, serviteur de la communion entre tous.

L'assurance que la vie chrétienne s'enracine dans le mystère eucharistique, « source et sommet de la vie de l'Église », selon la belle expression des Pères conciliaires (cf. *ibid*, n. 10), amène de plus en plus de fidèles à s'engager activement auprès des ministres ordonnés dans la préparation et la célébration de l'action liturgique, pour mettre en valeur la beauté du culte chrétien, qui est ordonné « à la gloire de Dieu et au salut du monde », comme l'exprime la liturgie de la Messe.

7. Servir à la manière du Christ est la mission royale de tout baptisé et de toute communauté ecclésiale, que le diocèse se doit donc de manifester concrètement. D'une certaine manière, le ministère des diacres permanents honore cet engagement. En effet, beaucoup d'entre eux reçoivent une mission en relation avec l'exercice de la charité, dans la prise en charge des aumôneries du monde de la santé ou du monde carcéral, ou au service d'institutions caritatives. Ce sont cependant les fidèles laïcs qui sont les premiers acteurs de cette mission ecclésiale de service, dans le témoignage qu'ils rendent quotidiennement à l'Évangile, par leur vie de travail et dans leurs engagements divers au cœur du monde. À travers les réalités de la vie politique et sociale, dans les multiples domaines de l'activité économique et dans l'action culturelle, ils œuvrent dans la société afin de promouvoir des relations entre les hommes qui respectent et honorent la dignité de chaque personne dans toutes ses dimensions. Ils manifestent également leur sens de la justice et de la solidarité vis-à-vis des moins favorisés, à la fois sur les plans local, national et international, notamment par le soutien des Œuvres missionnaires. Les catholiques de France ont aussi une longue tradition missionnaire. Malgré les pauvretés actuelles, qu'ils n'oublient pas les contrées dans lesquelles leurs devanciers ont porté l'Évangile ! S'engager pour la mission à l'extérieur, loin d'appauvrir la paroisse ou le diocèse, leur donnera en retour une nouvelle force, liée au partage des dons.

8. Au terme de notre rencontre où j'ai évoqué devant vous des réalités qui constituent votre labeur quotidien et qui nourrissent votre prière de pasteurs, je ne puis oublier l'ensemble de vos collaborateurs. Je pense d'abord aux vicaires généraux, plus directement liés à l'exercice de votre ministère, qui sillonnent chaque jour les routes des diocèses pour aller à la rencontre des paroisses, de leurs pasteurs et de leurs fidèles, ainsi qu'aux vicaires épiscopaux qui travaillent également à rendre l'action pastorale de l'Évêque plus proche de tous. Je pense aussi aux personnes qui travaillent à la Curie diocésaine, au service de la communauté du diocèse, pour aider à la gestion de son patrimoine, pour améliorer l'exercice de la solidarité par un partage plus juste et plus efficace des ressources, ou encore pour instruire les affaires de justice. Bien des diocèses ont ouvert récemment une «Maison diocésaine», où sont regroupés mouvements et services, pour une meilleure collaboration entre eux, mais aussi pour permettre la simple rencontre des personnes, comme le font aussi les moyens de communication sociale que sont les radios et la presse diocésaines. À travers vous, chers Frères Évêques, je veux encourager toutes les personnes qui travaillent dans ces institutions diocésaines et qui accomplissent ainsi un service d'Église dont la dimension missionnaire n'échappe à personne. Qu'elles en soient vivement remerciées !

En rentrant dans vos diocèses pour reprendre avec courage et force spirituelle le service de la mission que le Seigneur vous a confiée, ayez à cœur de témoigner à tous les baptisés le soutien et les encouragements du Pape ! Puissent tous les fidèles avoir le souci de participer pleinement à la vie du diocèse et de fortifier ainsi les liens de la communion entre eux, sans oublier de s'ouvrir aux autres Églises et de nourrir toujours leur attachement à l'Église universelle, en priant aussi pour le Pape et pour l'accomplissement de son ministère ! Successeur de Pierre, j'ai reçu la mission particulière d'affermir mes frères dans la foi (cf. *Lc 22, 32*) et de servir la communion entre tous les Évêques et entre tous les fidèles. Heureux d'exercer une fois de plus pour vous ce ministère qui est le mien, en vous confiant à l'intercession maternelle de la Bienheureuse Vierge Marie, je vous accorde de grand cœur, ainsi qu'à tous vos fidèles, une affectueuse Bénédiction apostolique.

[00203-03.02] [Texte original: Français]

MESSAGGIO DEL SANTO PADRE AI PARTECIPANTI AL VI INCONTRO INTERNAZIONALE DEI VESCOVI E DEI SACERDOTI AMICI DELLA COMUNITÀ DI SANT'EGIDIO

Pubblichiamo di seguito il Messaggio che il Papa ha inviato a S.E. Mons. Vincenzo Paglia, Vescovo di Terni-Narni-Amelia (Italia) e ai partecipanti al VI Incontro Internazionale dei Vescovi e dei Sacerdoti Amici della Comunità di Sant'Egidio:

• MESSAGGIO DEL SANTO PADRE

Al venerato Fratello

Mons. **VINCENZO PAGLIA**

Vescovo di Terni-Narni-Amelia

1. Mentre sta per concludersi il VI Incontro Internazionale dei Vescovi e dei Sacerdoti amici della Comunità di sant'Egidio, desidero far giungere a Lei e ad ogni partecipante il mio cordiale saluto. Vi siete radunati a Roma, provenienti da vari Paesi, per vivere insieme momenti di riflessione e di preghiera in un clima di fraternità, arricchito anche dalla presenza di responsabili di altre Chiese e Comunità ecclesiali. Vi accomuna il legame alla Comunità di sant'Egidio, associazione che da 36 anni svolge un apprezzato servizio di evangelizzazione e di carità nella città di Roma e in altre località dell'Europa, dell'Africa, dell'America Latina e dell'Asia. Le sue molteplici attività sono particolarmente preziose in questo momento storico in cui si avverte l'urgenza di annunciare e testimoniare il Vangelo della carità ad ogni popolo, superando difficoltà, ostacoli e incomprensioni, oggi drammaticamente presenti.

Molto opportunamente, pertanto, la vostra riflessione di questi giorni si è concentrata proprio sul tema "*Il Vangelo della carità*", riconoscendovi il messaggio di speranza che deve essere recato soprattutto ai poveri, ancora molto numerosi, nonostante il diffuso benessere esistente in vari Paesi.

2. Il mio venerato predecessore, il beato Giovanni XXIII, amava dire che la Chiesa è di tutti, ma in special modo dei poveri, quasi facendo eco alla Beatitudine evangelica: "*Beati voi poveri, perché vostro è il regno di Dio*" (Lc 6, 20). Il Regno di Dio appartiene ai poveri, i quali, secondo alcuni Padri, possono essere nostri avvocati presso Dio. Scrive, ad esempio, san Gregorio Magno, commentando la parabola del ricco epulone e del povero Lazzaro: "Ogni giorno possiamo trovare Lazzaro, se lo cerchiamo, e ogni giorno ci imbattiamo in lui, anche senza metterci a cercarlo. I poveri si presentano a noi anche in modo inopportuno e ci rivolgono delle richieste, essi che potranno intercedere per noi l'ultimo giorno... Rendetevi conto se è il caso di opporre un rifiuto, visto che a pregarci sono i nostri possibili protettori. Non sciupate dunque le occasioni di agire con misericordia" (*Hom. in evangelia*, 40, 10: PL 76, 1309).

Se nel Libro del Siracide leggiamo: "*La preghiera del povero va dalla sua bocca agli orecchi di Dio, il giudizio di lui verrà a suo favore*" (21, 5), il Vangelo afferma chiaramente che, nel giudizio finale, il Signore dell'universo dirà a quelli che staranno alla sua destra: "*Io ho avuto fame e mi avete dato da mangiare, ho avuto sete e mi avete dato da bere; ero forestiero e mi avete ospitato, nudo e mi avete vestito, malato e mi avete visitato, carcerato e siete venuti a trovarmi*" (Mt 25, 35-36).

3. Con ardente preghiera imploriamo quella sapienza evangelica che ci fa comprendere il vincolo d'amore che lega i poveri a Gesù e ai suoi discepoli! In effetti, il divin Maestro usa il termine "fratello" per indicare i discepoli e i poveri, quasi stringendoli in un unico circolo di amore. Sì! Per il discepolo di Cristo il povero è un fratello da accogliere e da amare, non un estraneo al quale dedicare, all'occorrenza, solo qualche momento di attenzione. I poveri, poi, sono anche i nostri "maestri"; essi ci fanno capire quel che noi tutti siamo davanti a Dio: mendicanti di amore e di salvezza.

Venerato Fratello, per la Comunità di sant'Egidio e per quanti intendono dividerne lo spirito, l'amore ai poveri continui ad essere il segno distintivo. Ognuno sappia farsi "prossimo" di chi si trova nel bisogno e sperimenterà così la verità delle parole della Bibbia: "*Vi è più gioia nel dare che nel ricevere*" (At 20, 35).

Mentre assicuro la mia preghiera, invoco su ciascuno di voi la materna protezione di Maria e invio a tutti una speciale Benedizione Apostolica, volentieri estendendola alle persone che, nel quotidiano ministero pastorale, ognuno di voi incontra.

Dal Vaticano, 7 Febbraio 2004

[00207-01.02] [Testo originale: Italiano]

RINUNCE E NOMINE • RINUNCIA DEL VESCOVO DI TORIT (SUDAN)

Il Santo Padre ha accettato la rinuncia al governo pastorale della diocesi di Torit (Sudan), presentata da S.E. Mons. Paride Taban, in conformità al can. 401 § 2 del Codice di Diritto Canonico.

[00201-01.01]

INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA 42 ma SESSIONE DELLA COMMISSIONE DELL'O.N.U. PER LO SVILUPPO SOCIALE, NEL DECIMO ANNIVERSARIO DELL'ANNO INTERNAZIONALE DELLA FAMIGLIA

Ieri, venerdì 6 febbraio, nel corso della 42ma Sessione della Commissione per lo Sviluppo Sociale dell'O.N.U., S.E. Mons. Celestino Migliore, Osservatore Permanente della Santa Sede presso l'Organizzazione delle Nazioni Unite, ha pronunciato un intervento sul punto 3 (b) dell'ordine del giorno sul decimo anniversario dell'Anno Internazionale della Famiglia:

• INTERVENTO DI S.E. MONS. CELESTINO MIGLIORE

Monsieur le Président,

Cette année, alors que les Nations Unies célèbrent le dixième anniversaire de l'Année Internationale de la Famille, ma délégation désire avant tout souligner encore une fois l'importance que le Saint-Siège attache à l'institution de la famille.

Ma délégation estime que la famille devrait jouer un rôle primordial et central dans la mise en place d'une société saine. En effet, elle est le premier lieu de l'intégration sociale puisqu'elle constitue la première cellule de la société et son fondement.

Pour le Saint-Siège, la famille est une institution naturelle fondée sur le mariage – union intime et complémentaire d'un homme et une femme –, qui, en tant que telle, possède des droits propres et inaliénables. Bien plus qu'une simple unité juridique, sociologique ou économique, la famille constitue une communauté d'amour et de solidarité. C'est pour cela qu'elle est particulièrement apte à réaliser l'intégration de tous les membres qui la composent, qu'ils soient jeunes, âgés ou handicapés. On peut donc aisément affirmer qu'une famille ainsi conçue pourrait servir de modèle d'intégration sociale à plus vaste échelle.

Mais il est tout aussi vrai que, comme le reconnaît justement par ailleurs le Rapport sur la situation sociale dans le monde 2003, le monde d'aujourd'hui pose à la famille des défis notables. En particulier, on lit dans ledit Rapport, que "les jeunes vivant dans des familles dites dysfonctionnelles, caractérisées par des conflits, un contrôle parental inadéquat, des liens ténus avec les autres membres de la famille élargie et de la communauté, et une autonomie prématurée, sont étroitement associés à la délinquance. Comme dans les cas de l'abus des drogues, les enfants et les jeunes venant de familles désavantagées, avec des possibilités réduites d'emploi légitime, et qui sont confrontés au risque ou à la réalité de l'exclusion sociale, sont surreprésentés parmi les délinquants mineurs".

Tous ces motifs déterminent ma délégation à insister sur l'urgence d'adopter des politiques familiales à la hauteur des exigences actuelles. En effet, ma délégation est convaincue que ces politiques constituent la manière éthique et concrète de résoudre les crises des sociétés et de garantir un avenir possible à la démocratie. La promotion et le renforcement de la famille au sein de la société, peuvent contribuer et certainement contribueront à améliorer l'efficacité du secteur public et à assurer ainsi le progrès du développement social.

Il est certain que concevoir des politiques de ce genre n'est pas facile. En effet, elles doivent maintenir un juste équilibre avec le principe de subsidiarité, en vertu duquel " l'État ne peut pas et ne doit pas enlever aux familles les tâches qu'elle peuvent fort bien accomplir seules ou en s'associant librement à d'autres familles; mais il doit au contraire favoriser et susciter le plus possible les initiatives responsables des familles " (Pape Jean-Paul II, *Familiaris consortio*, n. 45).

D'autre part, les politiques familiales et les législations dans lesquelles ces politiques prennent forme doivent répondre à un devoir de justice, en s'inspirant du principe de solidarité entre les divers secteurs de la société et entre les générations. L'exigence de solidarité, qui inspire déjà les politiques relatives au chômage, à la santé et aux retraites, doit être également respectée au niveau des politiques familiales, qui ne peuvent pas être réduites à des politiques fiscales de redistribution des revenus, ni à des politiques d'assistance publique.

C'est en s'inspirant de ces deux principes que les responsables politiques peuvent, avec succès, faire face aux défis que pose l'intégration sociale des catégories les plus faibles de la société: parmi lesquelles figurent les jeunes, les personnes âgées, les handicapés. C'est encore à la lumière de ces deux principes que les législations en faveur de la famille peuvent respecter le droit de cette dernière de bénéficier de mesures sur le plan social qui tiennent compte de ses besoins, en particulier, quand la famille doit supporter pour ses membres des charges supplémentaires liées à la vieillesse, aux handicaps physiques ou psychiques, ou à l'éducation des enfants.

Aujourd'hui plus que jamais, la famille a besoin d'une protection spéciale de la part des autorités publiques. Les États ont la responsabilité de défendre la "souveraineté " de la famille car cette dernière constitue le noyau fondamental de la structure sociale. En définitive, défendre la souveraineté de la famille, c'est contribuer à la souveraineté des nations. Ainsi, la reconnaissance des droits de la famille constitue-t-elle un aspect fondamental de la promotion des droits de l'homme.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

[00205-03.01] [Texte original: Français]

COMUNICATO DELLA PONTIFICIA ACCADEMIA DELLA VITA

Nei giorni 19-22 febbraio 2004, presso i locali dell'Aula Nuova del Sinodo in Vaticano, si svolgerà la X Assemblea Generale della Pontificia Accademia della Vita. L'evento riveste, quest'anno, particolare importanza, data la concomitanza del X anniversario della fondazione della stessa Accademia. Il giorno 19, in particolare, sarà completamente dedicato alla celebrazione di questa ricorrenza, attraverso lo svolgimento di tre tematiche: i primi dieci anni di attività della PAV, il ricordo della figura del Prof. Jérôme Lejeune, primo Presidente della PAV ed illustre scienziato genetista, l'insegnamento di Giovanni Paolo II sulla vita umana.

Anche quest'anno, il Santo Padre sarà vicino all'Accademia per la Vita, da lui voluta ed istituita dieci anni fa, o con la Sua presenza personale (udienza privata) o attraverso l'invio di un Suo messaggio ai partecipanti.

La giornata del 19 si concluderà con un concerto per coro ed orchestra, diretto dal maestro Mons. Marco Frisina,

nell'Aula Paolo VI.

I successivi tre giorni, invece, saranno dedicati ai lavori dell'Assemblea Generale vera e propria, quest'anno incentrata su un tema di grande attualità, ben identificato dal titolo "La dignità della procreazione umana e le tecnologie riproduttive: aspetti antropologici ed etici".

Secondo una prassi metodologica ormai acquisita, la tematica sarà affrontata con una prospettiva pluridisciplinare; non mancheranno quindi approfonditi rilievi scientifici, antropologici, teologici, etici e giuridici, connessi con le tecnologie di riproduzione artificiale.

Come ogni anno, l'Assemblea si concluderà con l'emanazione di un *comunicato finale* che riassumerà i principali contenuti e le conclusioni emerse dai lavori assembleari. Gli Atti conclusivi, poi, saranno raccolti in volume e pubblicati (in italiano ed inglese) nei mesi successivi.

[00206-01.01] [Testo originale: Italiano]

[B0062-XX.01]
